Avis public Rivière-des-Prairies Montréal₩

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2, 57^E AVENUE (LOT 1 456 202), DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 juin 2020, a déterminé la consultation publique écrite, comme mode de consultation pour la demande de dérogation

mineure concernant le 2, 57° Avenue (lot 1 456 202), district de La Pointe-aux-Prairies. QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020, numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure sera soumis à une

procédure de consultation écrite de quinze (15) jours

à partir la publication du présent avis. QUE l'objet de cette demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au 2, 57° Avenue (lot 1 456 202), district de La Pointe-aux-Prairies, tel qu'identifié au plan ci-contre, afin de permettre l'aménagement d'une porte de garage d'une habitation unifamiliale à une distance de 3,16 mètres d'une limite d'emprise d'une voie publique, plutôt que de 5,5 mètres.



en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, dès le 18 juin 2020 pour prendre connaissance du projet de dérogation mineure et du plan cicontre. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : melany.roy@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse

QUE toutes les personnes intéressées, peuvent participer à une procédure de consultation écrite

Consultation publique écrite Demande de dérogation mineure 2, 57° Avenue À l'attention de Madame Melany Roy 12090, Rue Notre Dame-Est Montréal (Québec), H1B 2Z1

QUE questions et/ou les commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 3 juillet 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, le 18 juin 2020.

suivante:

Le secrétaire d'arrondissement Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles